



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/44/L.57
1er décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 18 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Yougoslavie : projet de décision

Décennie internationale de l'élimination du colonialisme

L'Assemblée générale prend note du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme 1/ et recommande au Secrétaire général de demander aux Etats et aux organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait de répondre le 1er avril 1990 au plus tard à sa communication du 31 janvier 1989, et de les inviter une fois de plus à présenter des suggestions de manière qu'elles puissent être prises en considération dans le cadre du rapport final qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session et qui permettra à l'Assemblée d'examiner et d'adopter un plan d'action visant à libérer le monde du colonialisme pour le début du XXIe siècle.

1/ A/44/800.

